

UNIS  
POUR LES  
FAMILLES

**PROJET  
ASSOCIATIF  
2019 - 2024**

**UNION DÉPARTEMENTALE DES  
ASSOCIATIONS FAMILIALES DU GARD**





# SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT **p.1**

NOS VALEURS **p.2**

NOS MISSIONS **p.3**

NOS ACTIONS **p.4**

LE PLAN D'ACTION **p.8**

# LE MOT DU PRÉSIDENT



A l'occasion de notre Assemblée Générale du 13 juin 2019, j'ai l'honneur de vous présenter le projet associatif de l'UDAF du Gard, pour la période 2019-2024. Ce document reflète l'identité de notre institution et définit les grands axes de développement pour la durée précitée. La stratégie globale qu'il porte se décline en objectifs opérationnels afin de bénéficier d'une feuille de route claire et soumise à évaluation. Le projet associatif permet de questionner l'activité, l'implication des acteurs et le fonctionnement général de la structure.

En date du 05 décembre 2017, le Conseil d'Administration de notre UDAF a initié la démarche de construction d'un projet associatif. Plusieurs administrateurs et salariés ont alors constitué un groupe de travail réuni à dix reprises au cours de l'année 2018. Il nous importait que ce groupe reflète la réalité de l'UDAF du Gard, par sa collaboration continue entre bénévoles et professionnels, par son investissement soutenu sur un projet d'envergure et par l'application d'une méthode de travail basée sur le dialogue et la réflexion dans l'intérêt de nos associations et des familles du département. Je remercie vivement toutes les personnes qui se sont mobilisées autour de la construction du projet.

Le présent document a été construit et sera appliqué en suivant la méthodologie suivante :

- Phase de diagnostic : état des lieux, analyse
- Formalisation et rédaction du projet
- Traduction en actions, mise en œuvre (dès 2019)
- Évaluation du projet

Notre projet associatif a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'UDAF : administrateurs, bénévoles, salariés de l'Institution et des services, partenaires. Il réaffirme les valeurs essentielles que nous portons et précise les missions que nous assurons au quotidien. Dans cette mesure, son contenu exprime le socle commun sur lequel chacun s'appuie : une véritable connaissance des familles et du terrain à l'échelle du territoire, un réseau partenarial au sein duquel nous trouvons toute notre place, ainsi qu'une légitimité de longue date auprès des pouvoirs publics.

Si l'UDAF a toujours assuré l'ensemble de ses missions, tournée vers l'avenir, le projet associatif que nous vous présentons formalise pour la première fois un plan d'action officiel pour notre institution. Conscients des enjeux de l'époque, de l'évolution constante des familles que nous représentons, nous souhaitons nous appuyer sur nos fondations solides pour poursuivre notre développement et nous adapter toujours mieux à un contexte toujours plus exigeant. Renforcer nos partenariats, animer notre réseau et soutenir nos associations familiales, proposer des services efficaces et pertinents aux familles, tels sont les mots d'ordre qui nous guident dans le respect des valeurs de solidarité, de partage et d'égalité de tous.

Au nom du Conseil d'Administration, je suis fier de vous présenter ce projet associatif, dont la matière pose les bases d'une collaboration renforcée.

Lucien BERNARD  
Président

# NOS VALEURS

L'Union Départementale des Associations Familiales du Gard est une association reconnue d'intérêt public instituée par ordonnance de l'État en 1945. Juridiquement indépendante, elle fonctionne toutefois en réseau avec l'UNAF au plan national, et avec l'URAF au plan régional. Chaque département comporte une UDAF, qui représente les intérêts matériels et moraux des familles au sein des instances et organismes locaux, et qui donne avis sur l'action politique locale et départementale en faveur des familles.

Portée par une totale neutralité politique, excluant toute notion de jugement et dans une démarche volontaire de consensus, elle unit un réseau de plus de 50 associations familiales dont la diversité des champs d'actions traduit la pluralité des réalités familiales. Ces associations sont rattachées à deux types : les membres actifs (associations familiales ayant leur siège social dans le département, fédérations départementales d'associations familiales, sections départementales ou locales des associations nationales familiales) et les membres associés, qui ne constituent pas des associations familiales au sens juridique du terme, mais qui exercent dans le département une activité de service aux familles.

En effet, le statut d'association familiale est précisément régi par l'article L. 211-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, accordant ce statut aux associations «qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles.»

## FAMILLE

L'UDAF considère la Famille comme socle de la société. La notion de «famille» est définie par un cadre juridique et nous nous y conformons au gré de son évolution. Nous représentons et défendons l'ensemble des familles gardoises, françaises et étrangères.

## SOLIDARITÉ

Nous appliquons et défendons tous les principes de solidarités : intrafamiliales interfamiliales. Elles sont au coeur même de l'engagement associatif et favorisent le lien social entre tous. Un principe que nous appliquons également au sein de tous nos services.

## PARTAGE

L'UDAF défend les valeurs de partage et de transmission dans un cadre respectant les valeurs de la république. Au sein de tous ses engagements, et particulièrement par le biais de ses actions jeunesse, le partage est une valeur-clé qui favorise l'éducation et la fraternité citoyenne.

## ÉGALITÉ

Valeur-clé de la république française, elle se retrouve dans notre ouverture à chaque type d'association familiale et dans notre respect des choix et de la liberté des familles. Principe éminent de notre action, nous souhaitons à l'avenir que la notion se concrétise par le biais d'une action forte.

## UN PEU D'HISTOIRE

### Les Présidents de l'UDAF

1945-1953 : MM. NALLET et DELRAN

1953 - 1992 : M. Gabriel EUZEBY

Depuis 1992 : M. Lucien BERNARD

### La création des services et des actions

1962 : Service de tutelle aux prestations sociales Enfant

1984 : Service de tutelle aux prestations sociales Adulte

1990 : Service de protection juridique des majeurs

2000 : Lire et Faire Lire

2005 : Gestion de l'ADPMF (Médiation Familiale)

2007 : Action Éducative Budgétaire

2008 : Observatoire de la Famille du Gard

2008 : Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé

2010 : Aide aux Tuteurs Familiaux (puis ISTF, 2017)

2012 : Création des Matinales de l'UDAF

2014 : Tutelle aux mineurs

2015 : InfoFamilleGard.org

2016 : Code Club

2016 : Reprise du Service MJPM du Vaucluse

2017 : Point Info Budget

## FONCTIONNEMENT

L'Union Départementale des Associations Familiales du Gard est gouvernée par un Conseil d'Administration composé de 26 membres obligatoirement adhérents d'une association familiale, pour moitié élus, pour moitié désignés par les associations. Il détermine la politique à suivre et les moyens pour y parvenir. Le Président veille à sa bonne exécution. La Direction exécute ou fait exécuter les décisions.

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des représentants des associations adhérentes à l'UDAF. Elle se réunit une fois par an dans son instance ordinaire et valide la politique de l'UDAF.

Notre institution compte actuellement 80 salariés, répartis entre les sites de Nîmes, d'Alès et au sein de notre Antenne de Vaucluse à Avignon. Le personnel oeuvre à l'application des missions institutionnelles et au fonctionnement des services aux familles.

# NOS MISSIONS

1

**DONNER AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS SUR LES QUESTIONS D'ORDRE FAMILIAL ET LEUR PROPOSER DES MESURES QUI PARAISSENT CONFORMES AUX INTERÊTS MATÉRIELS ET MORAUX DES FAMILLES.**

2

**REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS L'ENSEMBLE DES FAMILLES ET DÉSIGNER OU PROPOSER LES DÉLÉGUÉS FAMILIAUX AUX DIVERS CONSEILS ET ASSEMBLÉES OU AUTRES ORGANISMES INSTITUÉS PAR L'ÉTAT, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT OU LA COMMUNE.**

3

**GÉRER TOUT SERVICE D'INTÉRÊT FAMILIAL DONT LES POUVOIRS PUBLICS ESTIMERONT DEVOIR LEUR CONFIER LA CHARGE**

4

**EXERCER DEVANT TOUTES LES JURIDICTIONS L'ACTION CIVILE RELATIVEMENT AUX FAITS DE NATURE À NUIRE AUX INTÉRÊTS MORAUX ET MATÉRIELS DES FAMILLES.**

## LES ASSOCIATIONS

Au 31 décembre 2018, 50 associations familiales sont membres de l'UDAF, représentant un total de 3956 adhérents.

- APF France Handicap
- Association des Parents Gays et Lesbiens 30
- Entr'aide Familles Ouvrières
- Association Familiale Protestante «La Cévenole»
- Association Langladoise Multi-Activités
- Temps Libre
- Association Familiale Catholique
- **Confédération Syndicale des Familles** de Nîmes, CSF Nîmes Périphérie
- Enfance et Familles d'Adoption
- **Familles de France** Région Nîmoise, «Échange, Surdit , Partage», «La Grand Combe / Grand Alès», Caissargues «Cr che Pom D'api», Garons
- **Familles Rurales** Aubais, Bagnols-sur-C ze, Calvisson, Goudargues, Langlade, Marguerittes, Massif de l'Aigoual, St Jean de Maruejols,
- Jumeaux et Plus
- UNAFAM
- Union des Familles La ques du Gard
- Association Familiale La que 30
- AFL ORGECO
- UNAPEI 30
- **Maisons Familiales Rurales** Castillon, Marguerittes, Petite Camargue, Saint-Hippolyte-du-Fort, Uz s, V z nobres
- **Aide   domicile en milieu rural (ADMR)** Anduzenque, Uz ge, Vaunage, «D s l'Enfance», Pays Viganais, Laudun, Les Olivettes, Roquemaure, Saint-Jean du Gard, Saint-Gervasy, Sommi res, Saint-Hippolyte-du-Fort, Vall e de la C ze, Verg ze, V z nobres

## REPRESENTATIONS

Au 31 d cembre 2018, l'UDAF du Gard exerce plus de 110 repr sentations dans le Gard, parmi lesquelles :

- Commission Petite Enfance
- Comit  D partemental d'Insertion
- Comit  D partemental de l' ducation Nationale
- Centre Hospitalier - Polyclinique KENNEDY
- Conseil D partemental   la Parentalit 
- Conseil de Familles des Pupilles de l' tat
- Commission d'agr ment Conseil de Famille
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes/Familles
- R seau d' coute Appui Accompagnement des Parents (REAAP)
- Conseil D partemental d'Acc s au Droit (CDAD)
- Comit  des usagers de l'Administration Fiscale
- Comit  des Transports D partementaux
- Commission D partementale de la S curit  Routi re
- Habitat du Gard
- Agence D partementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Communaut  des Communes de N mes
- Commission de M diation Droit au Logement Opposable
- Conseil de D veloppement Durable de N mes M tropole
- Office HLM d'Al s
- Caisse d'Allocations Familiales
- Caisse de Mutualit  Sociale Agricole
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Centres Communaux d'Actions Sociales
- Commission des Services Publics
- Fonds pour le D veloppement de la Vie Associative
- Commission D partementale de la La cit 
- Conseil D partemental Jeunesse, Sports, Vie Associative

ainsi qu'au sein de **68 CCAS du d partement.**

# NOS ACTIONS

## L'ACTION FAMILIALE

### ASSOCIATIONS

L'UDAF du Gard réunit un panel d'associations représentatives de l'ensemble des problématiques familiales. S'appuyant sur les actions menées au quotidien par ses associations, l'UDAF conduit son action institutionnelle dans une dynamique globale au service des familles et devient force de propositions. Les associations membres bénéficient de l'appui de l'UDAF auprès des élus locaux et partenaires du Gard (CAF, MSA, CPAM, Conseil Départemental, etc.) et d'un soutien technique nécessaire à la création ou à la gestion des actions : prêt de salle ou de matériel, communication, gestion financière, documentation, conseils.

L'UDAF s'associe à ses associations membres pour créer des projets communs en direction des familles et leur permet de présenter leur champ d'activité au cours de conférences mensuelles, les Matinales.



### DIAGNOSTIC

Au plan national, les UDAF sont confrontées à une perte d'adhérents en raison de la disparition de certaines associations familiales. Notre UDAF rencontrant une difficulté identique, nous avons mis en place un plan local de développement associatif visant à prospecter de nouvelles associations, à prévenir leur éventuel déclin et globalement à proposer une animation, un soutien plus efficient à l'ensemble de notre réseau. Ce projet associatif est l'occasion d'enrichir nos propositions autour de ces grands axes, notamment dans le renforcement des liens et des projets communs UDAF-Associations. Ces objectifs sont intégralement déclinés dans le plan d'action 2019

### REPRESENTATIONS

L'UDAF du Gard exerce plus de 110 représentations (voir liste en page précédente) afin d'exprimer dans des dossiers concrets les difficultés et les besoins des familles.

Les représentants familiaux, issus des associations familiales adhérentes, sont la voix des familles dans de nombreux comités, conseils et institutions du département. Dans toutes ces instances, les délégués familiaux travaillent autant à la résolution de cas individuels, qu'à l'émergence d'idées et de propositions d'action pour les familles, qui seront ensuite portées à l'échelon national. De leur travail sont issues de nombreuses propositions réglementaires et législatives.

Cette fonction demande parfois un investissement très assidu au vu de l'importance des réunions annuelles et elle requiert une connaissance aigüe des problématiques familiales au sein de champs précis. Nous apportons ainsi une offre de formation aux représentants afin de les outiller au mieux dans leurs missions. Chaque année, les représentants proposent un bilan annuel de leur activité par le biais d'un compte-rendu de mandat, analysé par nos services.

### DIAGNOSTIC

Mission essentielle de notre institution, la représentation des familles est une priorité à laquelle nous accordons tout l'investissement qu'il requiert. Cependant, nous avons pointé plusieurs orientations qui permettraient notamment d'optimiser notre couverture territoriale et d'améliorer le lien entre représentants et institution. Nous avons également mis en lumière un besoin de renforcement de l'offre de formation : les représentants sont confrontés à des dossiers particulièrement techniques et/ou à des contextes locaux au sein desquels il est difficile de prendre place. Une communication renforcée sur la représentation doit être opérée auprès de nos associations.



# L'OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE

Depuis 2009, l'Observatoire de la Famille du Gard produit annuellement des enquêtes visant à mieux connaître les familles du département. Piloté collégialement avec la CAF du Gard, le Conseil Départemental et la MSA, l'Observatoire est un service géré par l'UDAF. Il est mis en oeuvre afin de conduire une observation constante, mais également ponctuelle, sur des thèmes précis.

Repéré et utilisé par nombre de nos partenaires, c'est un outil particulièrement précieux pour les acteurs de la politique familiale dans le département. L'Observatoire de la Famille est notamment inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Les enquêtes fournissent des analyses et statistiques souvent inédites à l'échelle du territoire et permettent d'ajuster les politiques publiques et la pertinence des dispositifs répondant aux besoins des familles.

En 2019, l'enquête de l'Observatoire de la Famille porte sur l'accès aux vacances et aux loisirs des familles gardoises.

**Les enquêtes à consulter sur [www.udaf30.fr](http://www.udaf30.fr) :**

- 2010** : Vie quotidienne
- 2011** : Modes d'accueil de l'enfant
- 2012** : Être une Assistante maternelle dans le Gard
- 2013** : Les 6/14 ans
- 2014** : Parentalité
- 2016** : Modes d'accueil
- 2016** : Les Adolescents
- 2017** : Monoparentalité
- 2018** : Les 18/25 ans

## DIAGNOSTIC

**L'Observatoire de la Famille du Gard est un service qui a démontré son utilité, sa pertinence au regard des besoins des familles, son opérationnalité et sa fiabilité depuis près de dix ans aujourd'hui. Notre constat actuel pointe un axe d'amélioration à entreprendre. Si nos enquêtes sont médiatisées et présentées chaque année aux partenaires, notre UDAF doit aujourd'hui établir un suivi annuel après chaque enquête et renforcer la communication autour des thématiques abordées.**

## LIRE ET FAIRE LIRE - CODE CLUB

**Lire et Faire Lire** est une action nationale mise en place par l'UDAF du Gard qui en a immédiatement compris l'intérêt sur le plan familial, éducatif, culturel et intergénérationnel et qui l'a inscrite dans ses objectifs institutionnels. Cette action est coordonnée par une coordinatrice départementale bénévole. L'action consiste à proposer à divers types d'établissements (crèches, écoles, collèges, hôpitaux, bibliothèques, etc.) l'animation de séance de lectures à destination du jeune public par des bénévoles de plus de 50 ans ou retraités. Action-phare de notre UDAF, elle mobilise aujourd'hui plus de 310 lecteurs dans le département.

Depuis 2016, l'UDAF du Gard propose l'action **Code Club** aux familles et aux structures socio-éducatives du département. Ce dispositif permet à des enfants âgés de 7 à 13 ans de s'initier à la programmation informatique de manière ludique avec le logiciel Scratch. Les ateliers sont également l'occasion de favoriser des temps communs parents-enfants autour de l'objet numérique, mais également de permettre aux parents d'exprimer leurs difficultés en matière de parentalité numérique, d'échanger, de recevoir conseils et orientation. L'UDAF organise le Code Club dans ses locaux, mais offre également formation, ressources et conseils à toute association intéressée du réseau local.



## DIAGNOSTIC

**Répondant notamment à nos valeurs de partage et de transmission, ces deux actions destinées à la jeunesse gardoise doivent être poursuivies et renforcées dans leurs axes de développement. Lire et Faire Lire, ancré dans tous les secteurs du territoire, bénéficie d'un fort succès. La demande est telle que l'UDAF doit aujourd'hui accroître ses efforts de communication afin de recruter de nouveaux lecteurs pour pouvoir répondre aux multiples sollicitations.**

**Code Club, dispositif récent, constitue le positionnement de notre UDAF dans le champ du numérique, particulièrement important aujourd'hui. Un projet de développement sur le Gard doit être mis à l'oeuvre.**



# LE SERVICE DE PROTECTION DES MAJEURS

Toute personne majeure qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts peut bénéficier d'une protection juridique adaptée à son état et à sa situation. Si une altération des facultés de la personne est médicalement constatée, le juge des tutelles peut décider d'ouvrir une mesure de protection. Cette altération peut concerner soit ses facultés mentales, soit ses facultés corporelles qui empêchent l'expression de sa volonté. Ce sont les mandataires judiciaires à la protection des majeurs qui assurent ces missions de protection.

Les UDAF sont la première organisation tutélaire de France. De même, l'UDAF du Gard gère un service de protection juridique des majeurs dans le département depuis près de quarante ans, et démontre chaque jour sa forte expérience dans la gestion de ce service. Au 31 décembre 2018, l'UDAF du Gard accompagne près de 1800 majeurs protégés, sur les départements du Gard et du Vaucluse.

Selon le degré d'incapacité de la personne, plusieurs types de mesures de protection peuvent être envisagés :

- Sauvegarde de justice : la sauvegarde de justice est une mesure de protection temporaire qui permet à la personne d'être représentée ou assistée dans des situations particulières indiquées dans le jugement. Elle est protégée des actes effectués ou engagements pris qui pourraient la léser.
- Curatelle, simple ou renforcée : la curatelle permet de répondre aux difficultés éprouvées par une personne protégée dans la gestion et l'utilisation normale de ses revenus et plus largement de son patrimoine. Elle permet de la conseiller dans l'exercice de ses droits. Lorsqu'elle est renforcée, le curateur perçoit les revenus et règle les dépenses.
- Tutelle : la tutelle est décidée quand la personne est incapable d'accomplir elle-même les actes de la vie civile. Elle est représentée de manière continue par le tuteur en charge de sa protection.

Les mesures de protection, révisées régulièrement, peuvent évoluer ou cesser d'exister par décision du juge des tutelles si les raisons qui en ont déterminé l'ouverture sont modifiées.

## L'INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Lorsque la situation familiale de la personne protégée le permet, la gestion de sa mesure de protection est confiée en priorité à un membre de sa famille par le juge des tutelles. Cependant, la gestion d'une mesure de protection peut se révéler difficile pour un particulier.

Ainsi, depuis 2010, l'UDAF du Gard propose un service d'Aide aux Tuteurs Familiaux. Ce service est devenu l'ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) en 2017, entrant dans le cadre d'un dispositif national. Nous proposons conseils, écoute et accompagnement juridique à toute personne appelée à exercer ou exerçant une mesure de protection. Ce service est bien repéré par l'ensemble de nos partenaires et accroît son activité d'année en année.

## DIAGNOSTIC

**La Protection Juridique des Majeurs est un service prédominant au sein de notre UDAF, au regard de l'importance du nombre d'utilisateurs qui en bénéficient. Activité très contrôlée, l'UDAF se soumet selon les délais légaux à des évaluations externes et internes afin d'offrir une qualité de service renforcée et d'optimiser son fonctionnement structurel. En interne, le service dispose d'une commission d'éthique qui peut étudier des cas concrets ou initier des réflexions globales sur l'autonomie et la dignité.**

**Ce projet associatif instaure une réelle volonté de travailler sur deux axes : l'image médiatique du champ tutélaire auprès du grand public et des partenaires, qui a pu être mise à mal par certains médias. L'UDAF du Gard s'engage à proposer divers types de communication afin de faire connaître un métier exigeant et méconnu. Le deuxième axe concerne l'expression des utilisateurs, une meilleure prise en compte de leurs besoins ainsi qu'un travail sur la sécurisation de leur prise en charge.**

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FAMILIAL

L'UDAF du Gard propose plusieurs services d'accompagnement social et familial, dont le champ d'application et les objectifs diffèrent en fonction de la législation et des besoins des publics concernés :

- **MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé)** : une aide à la gestion des prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Elle est contractuelle et non contraignante, ouverte à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses prestations.
- **MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial)** : Mesure d'assistance éducative ordonnée par le Juge des enfants pour une durée maximale de 2 ans, éventuellement renouvelée sur décision motivée. Elle s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9.1 du Code Civil.
- **MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire)** : ouverte par le juge des tutelles, elle ne constitue pas une mesure de protection juridique et vise uniquement les personnes majeures. Elle a pour objet de « rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources ».
- **AEB (Action Éducative Budgétaire)** : dispositif conventionné avec la Préfecture du Gard, le Ministère de la Justice, le Ministère des Finances ainsi que le Conseil Départemental du Gard. Les personnels de ces structures peuvent ainsi être orientés vers nos services par les services sociaux compétents. L'AEB propose un accompagnement à toute personne qui rencontre des difficultés dans la gestion de son budget.
- **PIB30 (Point Info Budget)** : service gratuit lancé en 2017, il propose des conseils budgétaires et une orientation adéquate à toutes les personnes vivant dans le Gard confronté à des problématiques budgétaires, sans condition de revenus.

## DIAGNOSTIC

**Nos services d'accompagnement social et familial ont tous vu leur activité croître au cours des dernières années et démontrent leur utilité au sein d'un territoire marqué des difficultés sociales, et concerné par un phénomène de pauvreté au-dessus de la moyenne nationale. La création du Point Info Budget de l'UDAF s'inscrit ainsi dans une démarche de prévention de la précarité des familles qui pourrait être complétée par des actions en milieu scolaire.**

**A l'instar des efforts engagés en matière de communication autour du service de protection des majeurs, nous souhaitons initier une démarche afin d'améliorer l'image du service AGBF, géré depuis les années 1960 par l'UDAF, souvent méconnu des professionnels de la Protection de l'Enfance.**

# PLAN D'ACTION

C'est à partir d'un travail d'analyse, de réflexion et de diagnostic que l'UDAF du Gard s'est fixé la présente feuille de route à l'horizon 2024. Le plan d'action ci-dessous retient les grandes orientations que doit suivre notre UDAF afin de remplir ses missions institutionnelles et de proposer des services toujours plus efficaces et adaptés aux besoins des familles du département.

## L'INSTITUTION UDAF



### ORIENTATION 1

#### DYNAMISER LE RÉSEAU UDAF

#### ET RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES

##### Le pilotage du plan local de développement associatif

1A

- Poursuivre le travail engagé dès 2015 et la construction du PLDA de l'UDAF
- Établir un point d'étape du chantier et proposer une évaluation de l'action
- Adapter les orientations et la durée du Plan en fonction des indicateurs et des résultats

##### Favoriser l'interconnaissance des associations familiales

1B

- Proposer un événement annuel – a minima – réunissant le réseau
- Informer les associations de l'actualité du réseau

##### Outiller les responsables associatifs dans leurs missions

1C

- Proposer des actions de formation en matière de gestion associative, de communication

##### Mettre en place régulièrement des projets communs

1D

- Identifier l'UDAF en tant que tête de réseau
- Proposer des projets « pré-construits » aux associations du réseau

##### Intégrer de nouvelles associations au réseau UDAF

1E

- Mise en place d'une équipe oeuvrant à la prospection de nouvelles associations
- Investir la Commission de Contrôle dans une mission de prospection

##### Accueillir les nouvelles associations au sein du réseau UDAF

1F

- Construction d'une procédure améliorée pour accueillir les nouvelles associations membres
- Créer des supports de communication adaptés aux nouveaux membres

**ORIENTATION 2****OPTIMISER NOTRE MISSION DE REPRÉSENTATION  
DES FAMILLES GARDOISES****Renforcer les liens entre l'institution et ses représentants, favoriser les échanges**

- Associer l'ensemble des représentants aux actions institutionnelles
- Envisager la création d'un espace numérique dédié aux échanges UDAF-représentants, ainsi qu'entre les représentants eux-mêmes
- Revoir la conception et la diffusion du compte-rendu de mandat auprès des représentants

2A

**Améliorer la couverture territoriale des représentations au sein des CCAS du département**

- Conception d'un plan « Représentants CCAS » en vue des élections municipales de 2020
- Proposer une offre de formation régulière aux représentants

2B

**ORIENTATION 3****COMMUNIQUER AUTOUR DES QUESTIONS QUI CONCERNENT  
LES FAMILLES DU DÉPARTEMENT**

3A

**Articuler un plan de communication annuel autour d'une thématique définie**

3B

**Parfaire la diffusion et l'utilisation des enquêtes de l'Observatoire de la Famille**

- Création d'une commission de suivi des enquêtes de l'Observatoire de la Famille

3C

**Communiquer autour de champs pas ou peu exploités par l'institution**

- Communication et travail en partenariat autour des champs suivants : violences, environnement, alimentation, handicap, santé, sécurité routière, logement, etc.

3D

**Améliorer l'information numérique aux familles sur des espaces numériques**

- Envisager une refonte du site internet institutionnel [www.udaf30.fr](http://www.udaf30.fr)
- Questionner le devenir du Point Info Familles Numérique de l'UDAF
- Poursuivre et adapter la communication institutionnelle engagée sur les réseaux sociaux

## LE SERVICE DE PROTECTION DES MAJEURS

### 4A Actualiser le projet de service MJPM

### 4B Travailler sur l'image du service et des métiers de la protection des majeurs

- Faire connaître le champ d'intervention à l'aide d'outils de communication (MOOC, Vidéos en ligne, Matinales)

### Renforcer le droit d'expression des usagers

### 4C

- Poursuivre les réunions annuelles d'expression des usagers et les mettre en place au sein de l'Antenne de Vaucluse
- Envisager la possibilité d'intégrer des usagers et des familles au sein du comité éthique

### 4D

### Soumettre le service aux évaluations interne et externe

### 4E

### Améliorer la sécurisation de la prise en charge des usagers

- Poursuivre le travail engagé avec le GCSMS (RESUS)
- Développement du logiciel métier : sécurité et automatisation de tâches, rationalisation.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FAMILIAL

### 5A

### Renouveler l'organisation du colloque AGBF de 2012

- Mettre en place une réflexion afin de proposer un événement d'envergure auprès des partenaires de la protection de l'enfance

### 5B

### Développer un axe de travail autour de l'éducation budgétaire en milieu scolaire

### 5C

### Actualiser le projet de service AGBF

# UNIS POUR LES FAMILLES

**Nous remercions vivement l'ensemble des administrateurs et salari es de l'UDAF30  
qui ont contribu e   ce projet.**

**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU GARD  
152 RUE GUSTAVE EIFFEL - Z.I DE GREZAN  
30034 NIMES CEDEX 1  
04.66.02.17.33  
familles@udaf30.fr**

 [www.udaf30.fr](http://www.udaf30.fr)  
 **Info Familles - UDAF DU GARD**  
 **@UDAF DU GARD**